

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
01/06/2021	AP	Dispositifs France Formation Innovante Numérique (DEFINUM)	<a href="https://cdi.investissement.gouv.fr/achatpublic.com/adm/ent/ent_detail.do?PCSLID=CN_2021_TmsqGupBnu">https://cdi.investissement.gouv.fr/achatpublic.com/adm/ent/ent_detail.do?PCSLID=CN_2021_TmsqGupBnu</a>	CDC - Transformation et digitalisation de la formation	29/10/2021	FINALITE : Cet AAP est lancé dans le cadre du Plan de transformation et de digitalisation de la formation intégré au Plan France relance. Doté d'un budget de 100 millions d'euros, il se donne pour objectifs d'accélérer la transformation de la formation par le soutien à des projets émanant de consortiums ou groupements d'acteurs qui souhaitent accélérer l'hybridation de leurs formations et déployer des pédagogies innovantes, notamment des pédagogies plus actives, et cela afin de rendre l'apprenant véritablement acteur de ses apprentissages. CIBLE : DESCRIPTION : Les projets attendus, d'une durée de 36 mois maximum, ont une dimension interrégionale ou nationale et présentent une assiette de dépenses éligibles de 500K€ minimum. Les projets seront portés dans le cadre de groupements ou de consortiums d'acteurs dans une logique de mutualisation des contenus.	FRANCE
14/09/2021	AP	AAP III : Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-iii-accompagnements-des-tpe-pme-a-la-transformation-numerique">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-iii-accompagnements-des-tpe-pme-a-la-transformation-numerique</a>	Bpifrance	29/10/2021	FINALITE : Pour confirmer la prise de conscience des enjeux du numérique et passer à l'action, l'Etat a confié à Bpifrance, en lien avec France Num, dans le cadre du Plan de relance, la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement collectif en matière de transformation numérique. CIBLE : les projets attendus seront portés par des groupements d'opérateurs capables de proposer une offre globale et mutualisée. Un chef de file sera l'interlocuteur administratif et financier de Bpifrance. Des personnes morales de droit public peuvent s'associer à des groupements, dont le chef de file doit être une personne morale de droit privé. DESCRIPTION : Une attention particulière sera portée sur les projets comportant un focus sur l'un des aspects suivants : cybersécurité ; tourisme restauration ; services à la personne ; services spécialisés / techniques (p. ex. architecte, immobilier, profession juridique) ; bâtiment, construction. La rémunération maximale prévue pour les accompagnateurs est un financement par entreprise accompagnée, plafonné respectivement à : 300 € TTC maximum par entreprise pour les accompagnements-actions, 100 € TTC maximum par entreprise pour les sensibilisations.	FRANCE
24/08/2021	AAC	Appel à Candidature - RE2020 : Développement de compétences des équipes de maîtrise d'œuvre au regard des enjeux de la réglementation environnementale 2020. Dispenser les parcours de formation multimodaux	<a href="https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210824/axe20202021-173">https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210824/axe20202021-173</a>	ADEME	30/10/2021	FINALITE : Le Service Mobilisation des Professionnels procède à la conclusion de contrats de licences, relatifs à la diffusion du parcours de formation « RE2020 : développement de compétences des équipes de maîtrise d'œuvre au regard des enjeux de la réglementation environnementale 2020 ». CIBLE : DESCRIPTION : Il s'agit de fournir aux organismes de formation retenus, un ensemble de ressources produites par l'ADEME dès début novembre. Ce pack de ressources pédagogiques sera constitué : - de 9 modules de formation autoportants. - d'un kit pédagogique sur l'utilisation de ces ressources, et en particulier des propositions de parcours multimodaux dans lesquels pourront être intégrées les ressources.	FRANCE
05/07/2021	AMI	Vers des territoires « Zéro Artificialisation nette » : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Éviter-Réduire-Compenser	<a href="https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210705/axe2021-148">https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210705/axe2021-148</a>	ADEME	02/11/2021	FINALITE : Accompagner les acteurs qui contribuent au développement de territoires « Zéro Artificialisation nette » (ZAN) en participant à la montée en compétences par le retour d'expérience et en impulsant une dynamique territoriale autour de trajectoires ZAN inscrites dans la durée. CIBLE : collectivités territoriales pour le volet A et des aménageurs publics ou privés pour le volet B DESCRIPTION : Accompagner une quinzaine de projets de territoires souhaitant mettre en œuvre une trajectoire « ambileuse » de ZAN, en s'engageant à leur échelle à atteindre l'absence d'artificialisation nette au plus tard en 2050. Il s'agit de structurer la réflexion et les actions autour de l'application expérimentale de la séquence « Éviter-réduire-compenser » à l'artificialisation des sols. L'Ademe accompagnera à la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie inscrivant une trajectoire ZAN (volet A) ; la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de projets de territoires.	FRANCE
13/09/2021	AP	PACT2e - Planifier et Aménager, face au Changement climatique, la Transition des Territoires	<a href="https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210913/pact2e2021-187">https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210913/pact2e2021-187</a>	ADEME	05/11/2021	FINALITE : Cette 1e édition de l'APR PACT2e a vocation à : - Développer et capitaliser les connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans un objectif de planification dynamique reposant notamment sur l'évolution des documents de planification territoriale (ex: SCOT, PLU, etc.); - Développer, expérimenter et améliorer des solutions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (outils, méthodes, modes d'organisation, démarches, etc.) au sein de territoires expérimentaux aux échelles locales (ex: lot, quartier, projet urbain, etc.) CIBLE : équipe de recherche publique ou privée, un centre de recherches, un centre technique public, parapublic ou privé, une entreprise, une association ou un bureau d'études intervenant dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique DESCRIPTION : aide financière sous la forme d'une subvention allant de 25 à 100 % des dépenses éligibles, selon la taille de la structure, son activité (économique ou non économique), et le type de recherche réalisée dans le projet (recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles, recherche industrielle ou développement expérimental). L'APR PACT2e publiera un appel à	FRANCE
28/07/2021	AP	Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber (MVDC-CTI) - Cas d'usage n°1 : Cyber Threat Intelligence	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-mutualisation-et-valorisation-des-donnees-dinteret-cyber-cas-dusage-ndv1-cyber-threat-intelligence">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-mutualisation-et-valorisation-des-donnees-dinteret-cyber-cas-dusage-ndv1-cyber-threat-intelligence</a>	Bpifrance	16/11/2021	FINALITE : Il s'agit, via la Stratégie Nationale Cyber, de faire émerger des champions français de la cybersécurité, tant pour accompagner le développement d'une filière au potentiel économique important, que pour garantir à notre pays la maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté. CIBLE : L'AAP vise les projets de R&D qui peuvent contribuer simultanément à : la mutualisation et la fusion de données hétérogènes applicables à la CTI ; la production de données de CTI valorisées et éventuellement leur application ; la construction d'un « socle commun » pour la mutualisation et la valorisation des données d'intérêt cyber. DESCRIPTION : L'objectif est de retenir un ou plusieurs projets couvrant le domaine de la « Cyber Threat Intelligence » et permettant d'amorcer la création d'un « socle commun » (un standard, une base logicielle, éventuellement une base matérielle, un modèle économique, etc.) entre ces derniers et sur lequel pourront capitaliser les futurs AAP MVDC. <a href="https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/08/20210803_aap_projets_innovants_sur_le_campus_cyber_vff.pdf">https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/08/20210803_aap_projets_innovants_sur_le_campus_cyber_vff.pdf</a>	FRANCE
18/05/2021	Appel à candidature	Accélérateur Chimie Plasturgie	<a href="https://www.bpifrance.fr/la-sme/Appels-a-projets-concours/Candidature-a-l-Accelerateur-Chimie-Plasturgie-53284">https://www.bpifrance.fr/la-sme/Appels-a-projets-concours/Candidature-a-l-Accelerateur-Chimie-Plasturgie-53284</a>	Bpifrance	23/11/2021	FINALITE : L'Accélérateur Chimie-Plasturgie est un programme qui permet de bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. CIBLE : PME ou une ETI avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence DESCRIPITIF : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€.	FRANCE
29/01/2021	AP	ATF : Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières	<a href="https://www.bpifrance.fr/la-sme/Appels-a-projets-concours/ATF-Plateformes-numeriques-et-mutualisation-de-donnees-pour-les-filiere-4464">https://www.bpifrance.fr/la-sme/Appels-a-projets-concours/ATF-Plateformes-numeriques-et-mutualisation-de-donnees-pour-les-filiere-4464</a>	Bpifrance	24/11/2021	FINALITE : L'action « Accompagnement et transformation des filières » du PIA a vocation à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en particulier en soutenant la mise en place de plateformes numériques dans les filières, ainsi que des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données qu'elles soient spécifiques à une filière ou non. CIBLE : Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une ou plusieurs filières industrielles et à leur structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de ces filières. DESCRIPTION : Il sera procédé à des relevés intermédiaires les 30 mars et 22 septembre 2021.	FRANCE
21/09/2021	AP	Appel à projets Xtex "Expérimentation Loi Climat : méthode d'affichage environnemental pour les textiles d'habillement et les chaussures"	<a href="https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210920/xtex2021-191">https://agroupratransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-adp/20210920/xtex2021-191</a>	ADEME	30/11/2021	FINALITE : Dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article 2 de la Loi « Climat et résilience », l'ADEME ouvre un appel à projets de méthodes d'affichage environnemental pour les textiles d'habillement et les chaussures. CIBLE : L'appel à projets s'adresse à toute structure (centre technique, entreprise, fédération, ...) en capacité de proposer une méthode d'évaluation environnementale conforme aux critères ci-après et alternative au Socle technique ADEME actuellement disponible ou au PEF Apparel & Footwear en cours de développement.	FRANCE

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
08/06/2021	Appel à candidature	Accélérateur Aéronautique	<a href="https://evenements.belfrance.fr/ami-aero-3">https://evenements.belfrance.fr/ami-aero-3</a>	Bpifrance	30/11/2021	FINALITE : Programme de 18 mois d'accompagnement pour reinterroger et adapter sa stratégie pour rebondir ; maintenir et augmenter sa compétitivité ; préparer sa reprise pour assurer la croissance de demain. CIBLE : Destiné aux PME ou ETI du secteur aéronautique (CA sup à 2 M€, plus de 10 sal, 3 ans d'existence min) souhaitant être accompagnés pour accélérer leur reprise et mettre en place des conditions de croissance à moyen et long terme. DESCRIPTION : Parcours de conseil en fonction de la taille de l'entreprise : - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 2 et 10 M€ : 12,5 jours (cout : 16 k€) - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 10 et 20 M€ : 20 jours (cout : 25 k€)	FRANCE
28/07/2021	AMI	Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire	<a href="https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ami-dd2021-164">https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ami-dd2021-164</a>	ADEME	30/11/2021	FINALITE : Soutien à l'innovation dans le cadre du plan de relance et plus spécifiquement des investissements dirigés du PIA4. En parallèle, le gouvernement souhaite mettre en place une démarche d'accélération pour les secteurs identifiés comme stratégiques, également supportée par le PIA4. CIBLE : Sont prioritairement visés les objectifs de transition écologique, de compétitivité économique, de cohésion des territoires, de souveraineté et de résilience. DESCRIPTION : Cet AMI vise à identifier les projets relevant des 3 thématiques suivantes : Trains légers[1] pour la Desserte Fine des Territoires ; Réseau Ferroviaire Digitalisé 4.0 / ERTMS niveau 3 ; Automatisé du fret ferroviaire.	FRANCE
03/09/2021	AP	Numérisation du patrimoine et de l'architecture	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Numérisation-du-patrimoine-et-de-l'architecture">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Numérisation-du-patrimoine-et-de-l'architecture</a>	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/12/2021	FINALITE : Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives de numérisation du patrimoine et de l'architecture, que ce soit à des fins de préservation ou dans le but de proposer de nouvelles offres culturelles innovantes à un plus large public. CIBLE : DESCRIPTION : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#</a>	FRANCE
03/09/2021	AP	Alternatives vertes	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Alternatives-vertes">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Alternatives-vertes</a>	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/12/2021	FINALITE : Cet AAP vise ainsi à soutenir des projets concrets mettant en avant de manière innovante, dans toute la chaîne de valeur des ICC (création, production, diffusion, fin de vie), une approche s'inscrivant pleinement dans le continuum de l'économie circulaire, des principes de l'écoconception aux stratégies de gestion de fin de vie. CIBLE : entreprises, associations ou opérateurs culturels porteurs d'un projet d'expérimentation, d'amélioration, d'innovation (innovation incrémentale), voire de rupture technologique en faveur des alternatives vertes au bénéfice du secteur culturel. DESCRIPTION : Cet appel à projets a notamment pour objectifs de : - Faire émerger plus de solutions techniques et de processus verts dans les pratiques de la culture ; - Permettre la généralisation de ces solutions et processus ; - Favoriser de nouveaux usages plus durables dans le secteur culturel <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#</a> ; <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&amp;PCSLID=CSL_2021_U8L9vU55">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&amp;PCSLID=CSL_2021_U8L9vU55</a>	FRANCE
03/09/2021	AMI	Solutions de billetterie innovantes	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-manifestation-4-interev-AMI-Solutions-de-billetterie-innovantes">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-manifestation-4-interev-AMI-Solutions-de-billetterie-innovantes</a>	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/12/2021	FINALITE : Cet AMI vise à identifier, et si besoin accompagner en ingénierie de projet, des solutions de billetterie innovantes, intégrées et mutualisant les intérêts des parties prenantes, permettant de réserver et de payer des offres artistiques et culturelles. Si cet AMI fait émerger un besoin de marché avéré, un appel à projets de financement sera lancé, dans un second temps, afin de soutenir les solutions les plus pertinentes (aboutissement technologique, structuration financière). CIBLE : DESCRIPTION : La billetterie est un enjeu stratégique dans le champ culturel. L'objectif de cette mesure est de soutenir des projets permettant de : - Faire émerger des solutions de billetterie souveraines, de taille critique, multi-langues, interopérables et multi-canal qui préservent les marges des entreprises et institutions culturelles, publiques et privées ; - Accroître la transformation digitale du secteur au travers de la billetterie, qui est un maillon stratégique, en développant l'interopérabilité des solutions de billetterie, en favorisant le partage de la donnée pour accroître la diversité et la diffusion culturelles ; - Permettre à de plus petits acteurs d'être équipés de solutions de billetterie performantes et simples d'usage. <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#</a> ; <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&amp;PCSLID=CSL_2021_WL4_Vr1b">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&amp;PCSLID=CSL_2021_WL4_Vr1b</a>	FRANCE
03/09/2021	AP	Expérience augmentée du spectacle vivant	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Experience-augmentee-du-spectacle-vivant">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Experience-augmentee-du-spectacle-vivant</a>	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/12/2021	FINALITE : l'appel à projets « Expérience augmentée du spectacle vivant » a pour objectif de favoriser le développement de nouveaux services et dispositifs de diffusion dématérialisée reposant sur des innovations technologiques, d'usage, d'organisation ou encore de modèle économique. CIBLE : DESCRIPTION : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/#</a>	FRANCE
31/05/2021	Appel à candidature	Accélérateur Automobile	<a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-automobile-48342">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-automobile-48342</a>	Bpifrance	07/12/2021	FINALITE : L'Accélérateur Chimie-Plasturgie est un programme qui permet de bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. CIBLE : PME ou une ETI avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence DESCRIPITF : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€.	FRANCE
08/07/2021	AP	Accélérateur Solutions Industrie du futur	<a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-SolutionsIndustrie-du-Futur-52522">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-SolutionsIndustrie-du-Futur-52522</a>	Bpifrance	08/12/2021	FINALITE : L'Accélérateur Solutions Industrie du futur est un programme qui permet de bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. CIBLE : Destiné aux PME ou une ETI offreuses de solutions (software ou hardware) avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€ ; Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€.	FRANCE
08/04/2021	AIDE	Financement d'un diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation	<a href="https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dun-diagnostic-territoire-d-etude-prealable-a-investissement-reemploi">https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dun-diagnostic-territoire-d-etude-prealable-a-investissement-reemploi</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Financement d'un diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation ou de la faisabilité d'une installation de collecte, de remise en état ou de réparation d'objets ou matériaux CIBLE : structure impliquée dans l'économie circulaire : collectivités et entreprises (y compris fédérations nationales ou régionales), structures de l'économie sociale et solidaire, associations, chambres de commerce et de métiers... DESCRIPTION : L'ADEME soutient les diagnostics et études de faisabilité concernant des équipements pour permettre d'assurer une collecte préservante, la remise en état, la réparation voire le surcyclage nécessaire pour donner une deuxième vie aux produits. Le taux d'aide peut atteindre au maximum 70% du coût de l'étude.	PACA
		Études d'écoconception visant à améliorer la performance environnementale des produits et des services	<a href="https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-d-econception-visant-a-ameliorer-performance-environnementale-produits-services">https://agirpourltransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-d-econception-visant-a-ameliorer-performance-environnementale-produits-services</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Financement ADEME des diagnostics et études de mise en œuvre des actions pour conduire une démarche d'écoconception, améliorer la performance environnementale, aller vers la certification ou communiquer sur l'impact de vos produits. CIBLE : Tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...) DESCRIPTION : Les diagnostics, les études relatives à la mise en œuvre de ces projets peuvent être aidés jusqu'à 70 % du montant des dépenses internes et de prestation.	FRANCE

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, vous souhaitez mettre en œuvre et investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu ? L'ADEME vous aide en finançant vos investissements. CIBLE : Tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...) DESCRIPTION : L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service, créatrice de valeur non plus sur la multiplication des volumes de ventes, mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit. Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.	FRANCE
17/02/2021	AIDE	Soutien à l'entrepreneuriat en territoires fragiles	<a href="https://www.crespac.org/outils-et-services/voies-appels-a-projets/aap-soutien-a-l-entrepreneuriat-en-territoires-fragiles-france-relance">https://www.crespac.org/outils-et-services/voies-appels-a-projets/aap-soutien-a-l-entrepreneuriat-en-territoires-fragiles-france-relance</a>	Bpifrance - CDC	31/12/2021	FINALITE : Cette mesure finance les réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs qui transforment ces actions au bénéfice de jeunes TPE. L'objectif est de soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique dans les territoires fragiles (zones rurales, Cœur de Ville). CIBLE : DESCRIPTION : Un nouveau programme de soutien à l'entrepreneuriat en zones fragiles (zones rurales, Cœur de Ville) est lancé par Bpifrance début 2021 avec un financement de la Caisse des dépôts et de l'Etat. Ce nouveau programme financera des projets portés par des réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans une soixantaine de territoires. La durée des projets pourra aller jusqu'à 3 ans.	FRANCE
11/02/2021	Aide	Projets de recherche, de développement ou d'innovation	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/projets-recherche-developpement-d-innovation">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/projets-recherche-developpement-d-innovation</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Financer un projet de Recherche, de Développement, d'Innovation (RDI) dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME (hors projet pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale). CIBLE : entreprise, collectivité, association, ou organisme de recherche dont le projet est au-delà des seuils des Concours d'innovation ou des appels à projet Recherche compétitifs et collaboratifs DESCRIPTION : L'ADEME est en mesure de financer des projets de RDI qui lui sont soumis directement hors appels à projet, dans la mesure où les recherches ciblées par ces projets ne couvrent pas des fronts de science relevant des appels à projets compétitifs. Il est impératif de prendre contact avec l'ADEME avant tout dépôt de dossier.	FRANCE
21/09/2020	AMI	Appel à Manifestations d'Intérêt "Culture, Patrimoine et Numérique"	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique</a>	Min Culture	31/12/2021	FINALITE : soutenir le rapprochement d'établissements culturels et de partenaires issus du secteur privé au sein de "sociétés de projets" valorisant la culture et le patrimoine par le numér CIBLE : établissements culturels et leurs partenaires privés . DESCRIPTION : L'AMI "Culture, patrimoine et numérique" Doté d'une enveloppe de 100 M€, issue du PIA	FRANCE
11/07/2019	AMI	AMI Fabriques de territoire 5	<a href="https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/">https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/</a>	ANCT	31/12/2021	FINALITE : accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants. CIBLE : entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations de droit privé ; groupements d'intérêt public et groupements d'intérêt économique et autres formes de groupements les collectivités territoriales et leurs groupements ; syndicats mixtes. DESCRIPTION : L'AMI soutiendra le développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en QPV ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains. La candidature à l'AMI requiert le dépôt d'un dossier présentant son projet de développement de tiers-lieu ainsi qu'un budget prévisionnel de 3 ans. Les dates limite de dépôt des dossiers pour les différentes vagues de l'AMI « Fabriques de Territoires » sont fixées à chaque fin de trimestre (30 septembre 2020, 30 décembre 2020, 30 mars 2021, 30 juin 2021, 30 septembre 2021, 30 décembre 2021).	FRANCE
01/01/2021	Aide	Tremplin pour la transition écologique des PME	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Dans le cadre de ce plan de relance national, l'ADEME lance un dispositif simplifié de financement pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique CIBLE : L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...). Cette aide ne concerne pas les auto-entrepreneurs. DESCRIPTION : Ce dispositif permet de financer, sur la base de forfaits clairement définis, plus de soixante actions possibles, qu'il s'agisse d'investissements et d'études : par ex. acquisition véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...	FRANCE
01/01/2021	Aide	Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Soutien financier à la réalisation de groupes de projets Énergies nouvelles renouvelables et de récupération (EnR&R) ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable CIBLE : collectivité, entreprise ou association DESCRIPTION : Bénéficier d'un financement pour développer les énergies renouvelables thermiques et de récupérations sur votre territoire ou votre patrimoine. Le contrat de développement des ENR, d'une durée de 3 à 6 ans, vous permet de bénéficier d'aides financières sur les études et les investissements. Les aides sont possibles sur un ensemble de projets toutes filières EnR&R thermiques confondues. Dans le cas des projets territoriaux, il vous permet également de bénéficier d'une aide à l'animation territoriale destinée à faire émerger les projets et à accompagner les porteurs de projets. Ce contrat unique permet ainsi de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas être éligibles au Fonds Chaleur, et permet, de plus, de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation.	FRANCE
		Études d'écoconception visant à améliorer la performance environnementale des produits et des services	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-decoconception-visant-a-ameliorer-performance-environnementale-produits-services">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-decoconception-visant-a-ameliorer-performance-environnementale-produits-services</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Financement ADEME des diagnostics et études de mise en œuvre des actions pour conduire une démarche d'écoconception, améliorer la performance environnementale, aller vers la certification ou communiquer sur l'impact de vos produits. CIBLE : Tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...) DESCRIPTION : Les diagnostics, les études relatives à la mise en œuvre de ces projets peuvent être aidées jusqu'à 70 % du montant des dépenses internes et de prestation.	FRANCE
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits-services">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits-services</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, vous souhaitez mettre en œuvre et investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu ? L'ADEME vous aide en finançant vos investissements. CIBLE : Tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...) DESCRIPTION : L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service, créatrice de valeur non plus sur la multiplication des volumes de ventes, mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit. Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.	FRANCE

**APPELS A PROJETS**  
**PLAN FRANCE RELANCE**



**Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021**

**Bulletin #21-43**

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
17/02/2021	AIDE	Soutien à l'entrepreneuriat en territoires fragiles	<a href="https://www.cresspaca.org/outils-et-services/nos-services/veille-appels-a-projets/aap-soutien-a-l-entrepreneuriat-en-territoires-fragiles-france-relance">https://www.cresspaca.org/outils-et-services/nos-services/veille-appels-a-projets/aap-soutien-a-l-entrepreneuriat-en-territoires-fragiles-france-relance</a>	Bpifrance - CDC	31/12/2021	FINALITE : Cette mesure finance les réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs qui réaliseront des actions au bénéfice de jeunes TPE. L'objectif est de soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique dans les territoires fragiles (zones rurales, Cœur de Ville). CIBLE : DESCRIPTION : Un nouveau programme de soutien à l'entrepreneuriat en zones fragiles (zones rurales, Cœur de Ville) est lancé par Bpifrance début 2021 avec un financement de la Caisse des dépôts et de l'État. Ce nouveau programme financera des projets portés par des réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans une soixantaine de territoires. La durée des projets pourra aller jusqu'à trois ans. Ce programme s'inscrit en complémentarité des autres actions de Bpifrance.	FRANCE
19/03/2021	AIDE	Financement des investissements de recyclage des déchets	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-investissements-recyclage-dechets">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-investissements-recyclage-dechets</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Votre étude de faisabilité pour la création ou l'amélioration d'une unité de recyclage se révèle favorable ? L'ADEME peut vous aider à financer les équipements nécessaires à votre projet. CIBLE : L'aide s'adresse aux entreprises de recyclage des déchets, souhaitant structurer de nouvelles filières et améliorer les performances de recyclage des déchets. DESCRIPTION : L'aide sera apportée en priorité aux projets concernant les matières/déchets plastiques, les textiles, les métaux et les déchets du second-œuvre non inertes. L'ADEME soutient en priorités les investissements de recyclage (création ou amélioration) des matières plastiques, des textiles, des métaux et des déchets du second-œuvre non inertes. Les autres projets seront également étudiés selon leur pertinence. Le recyclage des déchets organiques à des fins de valorisation agronomique (retour au sol, alimentation) fait l'objet d'une fiche dédiée.	FRANCE
30/03/2021	Aide	Investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques</a>	ADEME	31/12/2021	FINALITE : Pour mieux gérer les biodéchets, l'ADEME soutient les investissements de prétraitement/traitement en établissement et de traitement et de valorisation (démontage/déconditionnement, hygiénisation, compostage sur plate-forme collective). CIBLE : entreprise de restauration, de production et de commerce alimentaire ; opérateur privé de traitement de biodéchets issus des activités économiques DESCRIPTION : L'ADEME aide les producteurs de biodéchets en apportant une subvention aux équipements de prétraitement/traitement en établissement et aux équipements pour une collecte par mobilité douce. Quant aux opérateurs privés qui prennent en charge les biodéchets, ils peuvent être aidés pour la réalisation d'installation de démontage et/ou déconditionnement, d'hygiénisation, de création ou d'adaptation de plate-forme de compostage (un dispositif spécifique existe par ailleurs pour la méthanisation). L'aide de l'ADEME aux investissements peut aller jusqu'à 55 %.	PACA
17/11/2020	AMI	Investissement en faveur de l'inclusion numérique - Conseillers numériques	<a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/inclusion-numerique">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/inclusion-numerique</a>	France Relance	31/12/2021	FINALITE : Favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques de tous les Français CIBLE : collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire. DESCRIPTION : Cet effort d'investissement sera consacré à 3 actions : Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques ; Généraliser des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls ; Favoriser le développement de lieux de proximité.	FRANCE
09/06/2021	AP	IPCEI Hydrogène	<a href="https://www.vehiculedefutur.com/2021-06-09-Appel-%C3%A0-projets-IPCEI-hydrog%C3%A8ne.html">https://www.vehiculedefutur.com/2021-06-09-Appel-%C3%A0-projets-IPCEI-hydrog%C3%A8ne.html</a>	France Relance	31/12/2021	FINALITE : Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France - Projet important d'intérêt Européen Commun (IPCEI). CIBLE : DESCRIPTION : Dans le cadre de sa stratégie nationale, le Gouvernement a retenu 3 priorités d'intervention, qui correspondent aux principaux marchés de l'hydrogène et qui permettent d'ancrer leur développement sur notre territoire dans une dynamique durable et pérenne, afin que cette stratégie française contribue pleinement à l'objectif de neutralité carbone en 2050 : -Décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse -Développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné -Soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain.	FRANCE
10/09/2021	AP	Vers des bâtiments responsables	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210910/bat-resp2021-167">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210910/bat-resp2021-167</a>	ADEME	13/01/2022	FINALITE : Dans le cadre de l'APR "Vers des Bâtiments Responsables", possibilité d'une aide financière pour des projets ciblant des travaux de recherche dans les technologies, les sciences humaines et sociales et/ou l'organisationnel et intégrant une approche environnementale, économique et sociale, et vise à formuler des recommandations en matière de politique publique. CIBLE : membre d'une équipe multidisciplinaire associant sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales, intégrant les différentes dimensions du bâtiment, et disposant d'une bonne expertise, à la fois, des problématiques du bâtiment et de l'immobilier, et des questions afférentes au développement durable dans le bâtiment. DESCRIPTION : le projet s'intègre dans l'un des axes suivants : Axe 1 : Connaissances et évolutions des usages et comportements Axe 2 : Caractérisation et modélisation des impacts environnementaux et du confort des bâtiments Axe 3 : Circularité, sobriété matière et énergétique dans la conception, construction et la gestion des bâtiments Axe 4 : Nouveaux modèles économiques et évolution du marché de la construction et du bâtiment Dans le cadre de l'APR "Vers des Bâtiments Responsables" vous pouvez bénéficier d'une aide financière.	FRANCE
29/07/2021	AMI	Accélérateur Tourisme & Loisirs	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-projets-concours/candidater-1-accelereur-tourisme-loisirs">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-projets-concours/candidater-1-accelereur-tourisme-loisirs</a>	Bpifrance	15/01/2022	FINALITE : 3e promotion de l'Accélérateur Tourisme & Loisirs pour PME ou ETI souhaitant répondre aux enjeux de la filière et être accompagné pour réussir sa stratégie de rebond et de développement. 30 entreprises seront sélectionnées pour intégrer l'Accélérateur. CIBLE : PME ou ETI du secteur du Tourisme & des Loisirs avec : un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€ ; Plus de 10 collaborateurs ; Au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : 18 mois d'accompagnement pour révéler le potentiel de votre entreprise. Tarif du programme : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€ ; Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€	FRANCE
25/06/2021	Aide	Accélérateur Bois 2	<a href="https://www.bpifrance.fr/la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-Bois-2-47335">https://www.bpifrance.fr/la-une/Appels-a-projets-concours/Candidater-a-l-Accelerateur-Bois-2-47335</a>	Bpifrance	31/01/2022	FINALITE : L'Accélérateur Bois 2 est un programme qui permet de bénéficier d'un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et de la mise en réseau pour développer des relations durables. CIBLE : Destinée aux PME ou une ETI avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€, plus de 10 collaborateurs, au moins 3 ans d'existence DESCRIPTION : Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€ : 2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris à partir de 10 M€ : 5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 37 000€.	FRANCE

**APPELS A PROJETS**  
**PLAN FRANCE RELANCE**



**Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021**

**Bulletin #21-43**

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
02/07/2021	AP	<b>Appel à projets solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond</b>	<a href="https://www.bpifrance.fr/la-une/appeils-a-projets-concours/appeils-a-projets-solutions-innovantes-pour-la-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs-et-la-recherche-d-alternatives-au-stockage-geologique-profond-52503">https://www.bpifrance.fr/la-une/appeils-a-projets-concours/appeils-a-projets-solutions-innovantes-pour-la-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs-et-la-recherche-d-alternatives-au-stockage-geologique-profond-52503</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>01/03/2022</b>	FINALITE : Favoriser l'innovation au sein de la filière nucléaire, notamment en matière de gestion des déchets radioactifs. L'appel à projets vise à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs en vue d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion. Il s'inscrit au sein du volet dirigé du 4e PIA. CIBLE : projets de R&D à visée industrielle et projets de recherche plus fondamentaux proposant des solutions très innovantes, en rupture avec les voies traditionnellement explorées. Organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille. DESCRIPTION : Les projets doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes : Optimisation de la gestion des déchets et meilleure structuration des filières de gestion ; Valorisation des matières radioactives ; Solutions alternatives au stockage géologique profond. Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 400 000 €. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 1er mars 2022 avec une relève intermédiaire le 2 novembre 2021.	<b>FRANCE</b>
16/09/2021	AP	<b>Evaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle</b>	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appeils-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et-ou-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-ou-a-base-dintelligence-artificielle">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appeils-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et-ou-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-ou-a-base-dintelligence-artificielle</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>02/03/2022</b>	FINALITE : Soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'IA. Les résultats des projets devront directement permettre de justifier l'utilisation en pratique du dispositif testé. Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur. CIBLE : Cas d'un projet monopartenaire : être porté par un établissement unique responsable du développement du dispositif. Les coûts des établissements de santé partenaires de l'étude sont alors à intégrer dans la catégorie sous-traitance ; Cas d'un projet collaboratif : être porté par un consortium composé d'au moins un établissement de santé et de l'établissement en charge du développement du dispositif, dans la limite de 3 partenaires ; Le porteur ou l'établissement chef de file doit être l'établissement responsable du développement technologique ; doit démontrer la mise en œuvre effective d'un système de management de la qualité : marquage CE ou FDA ou rapport d'audit interne ; doit être une personne morale enregistrée en France. Il n'y a pas de contraintes sur la nature des établissements : public / privé / associations / fondations ; DESCRIPTION : Cet appel à projets est opéré par Bpifrance. Suite à la clôture de l'appel à projets, un premier filtre des projets est opéré sur la base des critères d'éligibilité définis précédemment. Le financement est attribué sous la forme de subventions.	<b>FRANCE</b>
02/09/2021	AC	<b>Appel à candidatures pour intégrer l'Accélérateur Eau, 2e promotion</b>	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appeils-a-candidatures-pour-integrer-laccelerateur-eau-2e-promotion">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appeils-a-candidatures-pour-integrer-laccelerateur-eau-2e-promotion</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>21/03/2022</b>	FINALITE : 18 mois d'accompagnement pour révéler le potentiel de son entreprise en intégrant la 2ème promotion de l'Accélérateur Eau à partir du 22 Mars 2022. 30 entreprises seront sélectionnées pour intégrer l'Accélérateur. CIBLE : PME de la filière Eau souhaitant être accompagnée pour révéler le potentiel de votre entreprise. PME avec : Un CA supérieur à 2 M€ ; Plus de 10 collaborateurs ; Minimum 3 ans d'existence DESCRIPTION : Parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 6 séminaires de formation collective et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. Du conseil pour identifier et actionner ses leviers de croissance - Pour les PME de 2 à 10 M€ de CA : 12,5 jours homme incluant un diagnostic d'entrée et 10 jours de conseil complémentaire. - Pour les PME et ETI de + 10 M€ de CA : 30 jours homme incluant un diagnostic d'entrée et 20 jours de conseil complémentaire. De la formation en présentiel avec 6 journées de formation dispensées par une grande école et un parcours de e-learning sur mesure via la plateforme Bpifrance Université De la mise en relation à travers votre promotion regroupant 20 entrepreneurs avec qui vous formerez un réel collectif, la communauté des 2 000 Accélérés Bpifrance et l'accès aux réseaux Bpifrance et la filière française de l'eau.	<b>FRANCE</b>
28/09/2021	AIDE	<b>Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions</b>	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-regions">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-regions</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>08/04/2022</b>	FINALITE : La relance de l'économie et le soutien aux entreprises impactées par la crise nécessite une action en fonds propres coordonnée de l'Etat et des Régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. Dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne le 23 Juin 2021, l'Etat a abondé à hauteur de 250 M€ un nouveau fonds de fonds (Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions, le « FFRER ») qui investira aux côtés des Régions et des partenaires privés dans des fonds d'investissement régionaux. Cette action vise à renforcer les fonds propres des PME, et notamment les petites PME dans les territoires, leur compétitivité et leur capacité de résilience et d'investissement à long terme.	<b>FRANCE</b>
26/07/2021	AP	<b>Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables</b>	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210726/carb-aero2021-154">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210726/carb-aero2021-154</a>	<b>ADEME</b>	<b>29/04/2022</b>	FINALITE : Le secteur des transports a été retenu parmi la dizaine de thématiques jugées comme prioritaires et qui vont faire l'objet de stratégies d'investissements dans le cadre du volet dirigé du PIA4, prévoyant l'inscription d'un accompagnement de projets d'innovations à enjeux dans une démarche plus générale de politique publique pouvant aussi comporter notamment des évolutions de nature réglementaire. CIBLE : DESCRIPTION : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables » - et plus particulièrement dans son axe « Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les carburants durables, et principalement ceux destinés à l'aérien ».	<b>FRANCE</b>
17/05/2021	AP	<b>i-Démo</b>	<a href="https://www.bpifrance.fr/la-une/appeils-a-projets-concours/appeils-a-projets-i-demo-52255">https://www.bpifrance.fr/la-une/appeils-a-projets-concours/appeils-a-projets-i-demo-52255</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>03/05/2022</b>	FINALITE : L'action « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique. Le programme vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. CIBLE : Ces retombées concernent toutes les entreprises partenaires et, en particulier, les PME. DESCRIPTION : Le projet est porté par une entreprise unique ou par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Les projets collaboratifs doivent associer a minima une PME ou ETI, dans la limite de 6 partenaires (sauf pour les projets s'inscrivant dans le cadre de programmes européens). L'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part remboursable.	<b>FRANCE</b>
	AP	<b>i-Démo -soutien aux projets structurants de R&amp;D</b>	<a href="https://france-relance.paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/971e-innovor-i-demo-soutien-aux-projets-structurants/">https://france-relance.paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/971e-innovor-i-demo-soutien-aux-projets-structurants/</a>	<b>Bpifrance</b>	<b>03/05/2022</b>	FINALITE : Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). CIBLE : Entreprises privées. Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille. Le projet peut également être porté par un consortium identifiant une entreprise « cheffe de file » qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateur final de la solution. DESCRIPTION : Taux de subvention : Min : 25% ; Max : 100%	<b>FRANCE</b>
01/07/2021	AP	<b>NOUVELLE DATE DE CLÔTURE</b> <b>Ecologie industrielle et territoriale pour la transition écologique des territoires - EIT PACA 2020-2021</b>	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210701/eitpac42021-141">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210701/eitpac42021-141</a>	<b>ADEME</b>	<b>16/05/2022</b>	FINALITE : Accompagnement technique et financier pour l'étude et la mise en œuvre de démarche d'écologie industrielle CIBLE : acteur public ou un opérateur représentant un groupement d'entreprises DESCRIPTION : Cet appel à projets vise à soutenir de manière adaptée chacune des phases qui rythment la vie d'une démarche EIT et à promouvoir l'expérimentation de nouvelles approches et/ou méthodes et/ou outils. Ainsi, trois types d'accompagnements sont proposés : Accompagnement de démarche en phase d'émergence et de structuration ; Accompagnement de démarche en phase de déploiement et/ou de consolidation ; Soutien à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux. Selon le volet concerné, vous pouvez bénéficier : d'une aide financière pour des actions d'animation, communication, formation, étude, prestation externes... ou d'un accompagnement technique.	<b>FRANCE</b>

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
28/07/2021	AP	Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	<a href="https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ais4-mr2021-153">https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ais4-mr2021-153</a>	ADEME	26/07/2022	FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » - qui a comme objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes. CIBLE : DESCRIPTION : Les 2 premiers axes de cet AAP concernent les projets d'innovation dans le domaine : des technologies du tri des matériaux, étape essentielle pour améliorer la qualité des matières premières de recyclage ; du recyclage des plastiques.	FRANCE
13/01/2021	AP	Fonds avenir bio	<a href="https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/">https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/</a>	Agence Bio	01/09/2022	FINALITE : Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Agence BIO souhaitent accélérer le développement de la production biologique grâce à l'augmentation importante du nombre de projets soutenus. CIBLE : Tout opérateur économique, du producteur au transformateur, impliqué dans l'agriculture biologique et dans un projet partenarial de filière pourra bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou groupements d'opérateurs exerçant une activité économique. DESCRIPTION : Le « Fonds Avenir Bio » est fortement renforcé et sera doté de 13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022 grâce au volet « transition agricole » du plan de relance gouvernemental. Dans un contexte de crise sanitaire, cette mesure dédiée du plan de relance permettra de soutenir et de financer des investissements matériels et immatériels.	FRANCE
20/10/2020	AP	Fonds Avenir Bio	<a href="https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/">https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/</a>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	01/09/2022	FINALITE : Le Fonds Avenir Bio sera doté de 13 M€ par an en 2021 et 2022. Il fonctionnera via des appels à projets réguliers (chaque année) et devra permettre de financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques. Il peut s'agir notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle. CIBLE : Tout opérateur économique impliqué dans la production bio peut bénéficier de ce fonds : sociétés, coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique (de formes juridiques diverses et avec déclaration et publication des statuts). DESCRIPTION : Ce fonds permet d'accompagner financièrement des projets collectifs de développement de la production biologique, menés par des sociétés, des coopératives, des associations ou des Groupements d'opérateurs. Ces projets mettent en adéquation l'offre à la demande, qu'il s'agisse des citoyens-consommateurs ou de la restauration collective (20% des produits bio). Le premier appel à projet a été ouvert à partir du 19 octobre 2020 pour dépôt des projets au plus tard le 12 janvier 2021. La sélection des projets sera faite au premier trimestre 2021. Un nouvel appel à projets est ouvert depuis le 13 janvier 2021 en continu jusqu'au 1er septembre 2022.	FRANCE
28/09/2020	AP	ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques	<a href="https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168">https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168</a>	ADEME	15/09/2022	FINALITE : ORPLAST vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs CIBLE : PME plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR. DESCRIPTION : Les projets soutenus devront porter sur : 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 15 septembre 2022. Elles marquent le début de la prise en charge, pour évaluation, des nouveaux dossiers déposés.	PACA
16/07/2021	AP	Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosources	<a href="https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210716/isyb2021-152">https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210716/isyb2021-152</a>	ADEME	14/10/2022	FINALITE : Dans le contexte de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022, cet AP doit permettre de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros œuvre et du second œuvre. L'enjeu est d'accroître rapidement la capacité industrielle française dite « de seconde transformation ». CIBLE : entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées DESCRIPTION : Cet AP pourra notamment financer la création ou l'extension d'unités de production industrielle de grande envergure et le développement de technologies innovantes. L'appel à projets est doté d'un budget de 50 M€. Il fait suite à un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants français, clos le 13 juillet 2021, qui a permis de recenser de premiers candidats et de configurer l'appel à projets. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du PIA 4. Plusieurs vagues de sélection sont programmées : 15/10/21 ; 15/02/22 ; 15/06/22 ; 14/10/22.	FRANCE
06/10/2021	AC	XPEDITE the Industrial Transition "Accélérer la transition industrielle"	<a href="https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211006/axpedite2021-150">https://agripourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211006/axpedite2021-150</a>	ADEME	27/10/2021	FINALITE : Appel à candidature pour 4 expérimentations pour favoriser la décarbonation de l'industrie et à sa transition énergétique : Définition de trajectoires d'investissements bas carbone d'un groupe industriel multisites ; Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel ; Audit d'effacement de la consommation électrique d'un site industriel ; Audit stratégie d'approvisionnement en énergies décarbonées d'un industriel. CIBLE : entreprise du secteur industriel souhaitant mettre en place des actions de décarbonation à l'échelle de votre groupe industriel ou de vos sites individuels DESCRIPTION : l'entreprise peut bénéficier de l'intervention d'un bureau d'études mandaté par l'ADEME pour expérimenter une ou plusieurs méthodologies. Le nombre de place pour participer à cette expérimentation est limité. Une sélection des dossiers sera effectuée. L'ADEME s'attachera à avoir un panel représentatif du tissu industriel français et évaluera la qualité des dossiers ainsi que la motivation des industriels à prendre part à cette initiative. 3 dates de clôture sont prévues : Le 27 Octobre 2021 ; Le 26 Janvier 2022 ; Le 13 Avril 2022.	France
30/09/2021	AMI	Manufactures de proximité	<a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-664">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-664</a>	ANCT	04/11/21 13/01/22 03/03/22	FINALITE : Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les Manufactures sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité. Le Premier Ministre a annoncé la labellisation de 100 manufactures d'ici le printemps 2022. CIBLE : entrepreneurs (TPE, artisans...) DESCRIPTION : Qu'est ce qu'une manufacture de proximité ? Implantée prioritairement sur des territoires fragiles (petites et moyennes villes, zones rurales, Quartier Politique Prioritaire de la ville) Proposant des espaces de travail mutualisés à destination d'une communauté professionnelle Permettant aux professionnels comme à d'autres acteurs du territoire de monter en compétences et de susciter des vocations Intégrant des parties prenantes variées, publiques comme privées, dans une démarche de coopération territoriale et de gouvernance partagée	France

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
12/10/2021	AP	Accélérateur Beauté	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-beaute">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-beaute</a>	Bpifrance	04/04/2022	<p>FINALITE : Les fournisseurs du secteur de la cosmétique font face à de forts enjeux de digitalisation de leur chaîne de valeur et de transition écologique et environnementale. Pour les aider à répondre à ces enjeux, le gouvernement, Bpifrance et la FEBEA, avec le soutien de Chanel, Clarins, L'Oréal, LVMH Perfumes &amp; Cosmetics, Pierre Fabre et Yves Rocher, lancent l'Accélérateur Beauté.</p> <p>La mobilisation des grands donneurs d'ordre de la beauté pour le développement de leurs fournisseurs marque un jalon important pour le secteur et fera la force de cet accélérateur.</p> <p>CIBLE : PME ou une ETI du secteur de la beauté : formulation, R&amp;D, équipements, fabrication, packaging et distribution, avec un CA supérieur à 2 M€ ; Plus de 10 collaborateurs ; Au moins 3 ans d'existence</p> <p>DESCRIPTION : Un parcours de conseil en fonction de la taille de l'entreprise :                      - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 2 et 10 M€ : 12,5 jours (2 667€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 16 000€)                      - Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires à partir de 10 M€ : 30 jours (5 000€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge total pour l'entreprise de 30 000€)</p> <p>L'Université avec 6 journées de formation accompagnées par SKEMA Business School                      Des rencontres filières avec 4 journées filières dédiées aux enjeux du secteur, 2 journées de rencontres business et des mises en relation avec tout l'écosystème Bpifrance, FEBEA et les grands donneurs d'ordre de la filière</p>	FRANCE
14/10/2021	AP	Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications</a>	Bpifrance	08/06/2022	<p>FINALITE : La stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications a vocation à soutenir le développement de solutions souveraines sur les réseaux télécoms et à encourager l'industrie française à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions.</p> <p>CIBLE : Tous types de structures disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille.</p> <p>DESCRIPTION : Cet appel à projets cherche à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux. Ces propositions pourront porter sur : le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité ; le lancement de travaux de R&amp;D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G</p> <p>Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 000 000€, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.</p>	FRANCE
03/09/2021	AP	Accompagner la transition numérique des entreprises culturelles et créatives	<a href="https://cdinvestissementsdavenir.achatpublic.com/adm/ent/ent_detail.do?PCSub=C%2021_18&amp;uid=2f0w">https://cdinvestissementsdavenir.achatpublic.com/adm/ent/ent_detail.do?PCSub=C%2021_18&amp;uid=2f0w</a>	Caisse des Dépôts - Industries culturelles et créatives	03/11/2022	<p>FINALITE : Visé à favoriser le développement de nouveaux services et dispositifs reposant sur des innovations technologiques, d'usage, d'organisation ou encore de modèle économique, permettant l'émergence de nouveaux services tout au long de la chaîne de valeur des secteurs concernés et le développement de l'éco-responsabilité des acteurs de la culture.</p> <p>CIBLE : entreprises, des établissements publics culturels, ou des associations proposant soit d'accompagner la maturation de projets à haut potentiel de développement, soit de capitaliser sur des preuves de concept préalablement éprouvées tant du point de vue technologique que des usages</p> <p>DESCRIPTION :</p>	FRANCE
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits</a>	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, l'ADEME finance les investissements de mise en œuvre dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu.</p> <p>CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique et de l'Alimentaire.</p> <p>DESCRIPTION : Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Écolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB ou HVE-niveau 3 sont éligibles. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture. Les aides peuvent atteindre 15% à 55%.</p>	PACA
02/12/2020	AP	Structuration des filières agricoles et agroalimentaires	<a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/le-plan-de-structuration-des-filieres-agricoles-et-agroalimentaires">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/le-plan-de-structuration-des-filieres-agricoles-et-agroalimentaires</a>	France Agrimer	31/12/2022	<p>FINALITE : Accélérer la structuration et le développement de filières performantes, notamment agroécologiques. L'AAP vise à accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises. La création de nouvelles filières, notamment agroécologiques, est une priorité pour permettre aux agriculteurs de diversifier leur production et leurs débouchés.</p> <p>CIBLE : Tous les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires peuvent déposer des dossiers pour cet AAP : les exploitations agricoles, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les coopératives, les entreprises de transformation agroalimentaires, le négoce, les distributeurs.</p> <p>DESCRIPTION : L'accompagnement prend la forme d'une subvention. Il sera possible de financer des dépenses immatérielles et des investissements matériels pour des projets visant à développer les filières de produits agricoles et agroalimentaires (hors protéines végétales, déjà couvertes par le plan protéines).</p>	FRANCE
19/10/2020	AP	INODEMOH2 - Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	<a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h2-2020-176">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h2-2020-176</a>	ADEME	31/12/2022	<p>FINALITE : Soutenir des travaux d'innovation permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.</p> <p>CIBLE : Une ou plusieurs entreprises pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène</p> <p>DESCRIPTION :</p> <p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :                      Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants                      Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie                      Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules                      Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse</p>	FRANCE
10/11/2020	AP	Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle	<a href="https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/quicher-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises">https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/quicher-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises</a>	DGE	31/12/2022	<p>FINALITE : guichet de subvention pour permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros.</p> <p>CIBLE : entreprises industrielles de toutes tailles.</p> <p>DESCRIPTION : 3 grandes familles de matériels sont éligibles : matériels de récupération de force ou de chaleur ; matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ; matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. L'aide sera attribuée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).</p>	FRANCE

APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
02/12/2020	AP	Plan de structuration des filières protéines végétales	<a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-protéines-vegetales/Le-plan-de-structuration-des-filières-protéines-vegetales">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-protéines-vegetales/Le-plan-de-structuration-des-filières-protéines-vegetales</a>	France AgriMer	31/12/2022	FINALITE : Développer la production de protéines végétales en France, à la fois pour réduire la dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements, améliorer la situation économique des éleveurs en favorisant leur autonomie alimentaire et en leur offrant de nouveaux débouchés et enfin, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et lutter contre la déforestation importée. CIBLE : DESCRIPTION : Cet appel à projet comporte deux volets : Un volet collectif "structuration des filières protéines végétales" ayant pour objet l'accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s), impliquant au moins deux maillons représentés par des partenaires indépendants et au moins une entreprise, d'une durée de 6 à 30 mois. L'entreprise peut être l'un des représentants d'un maillon. Un volet individuel "investissements matériels aval" répondant aux objectifs de logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale.	FRANCE
	AP	Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable	<a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable</a>	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Création d'un fonds visant à faire émerger et faire grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable. CIBLE : Opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales DESCRIPTION : Le fonds tourisme durable est destiné à soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.	FRANCE
	AP	Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable	<a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/entreprises/fonds-soutien-emergence-projets-tourisme-durable</a>	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Création d'un fonds visant à faire émerger et faire grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable. CIBLE : Opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales DESCRIPTION : Le fonds tourisme durable est destiné à soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.	FRANCE
19/03/2021	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-ecoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-ecoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits</a>	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Suite à un diagnostic écoconception ou à une étude de faisabilité, vous souhaitez mettre en œuvre et investir dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu ? CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...) DESCRIPTION : Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau et seront instruits selon leur ordre d'arrivée. L'initiative est ouverte jusqu'à épuisement des ressources budgétaires et au plus tard au 31/12/22. Tous les 6 mois (juin et décembre), une communication ADEME mettra en avant les projets financés dans le cadre du Pack Ecoconception du Plan de Relance.	FRANCE
	AIDE	Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-ecoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-ecoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits</a>	ADEME	31/12/2022	FINALITE : L'ADEME soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. Les investissements doivent viser la fabrication d'un produit écoconçu, l'obtention d'un produit ou service certifié Ecolabel européen, ou l'amélioration d'une note d'affichage environnemental. CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la Mode Durable, du Numérique (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'Alimentaire (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...) DESCRIPTION : Pour l'alimentaire, les investissements d'optimisation des outils de transformation, ainsi que ceux permettant la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits sous labels AB (Agriculture Biologique) ou HVE-niveau 3 (Haute Valeur Environnementale-Niveau 3) sont éligibles. L'ADEME soutient aussi les projets comportant une innovation de rupture, qui permettra au fabricant de développer une offre globale produit/service, créatrice de valeur non plus sur la multiplication des volumes de ventes, mais sur la fidélisation des clients, par les performances d'usage du produit. Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %.	FRANCE
	AIDE	Études d'écoconception des produits et des services (secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur)	<a href="https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-ecoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode-l'alimentation-tout">https://agropourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-ecoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode-l'alimentation-tout</a>	ADEME	31/12/2022	FINALITE : Aide financière permettant de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de vos produits (écoconception), d'identifier les leviers d'action permettant d'être plus performant d'un point de vue environnemental et économique, puis de les mettre en œuvre afin de quantifier les bénéfices obtenus et les valoriser auprès de ses clients. CIBLE : Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la mode durable, du numérique (y compris utilisateurs de produits et services), et de l'alimentaire (porteurs de marques, de labels, coopératives...) DESCRIPTION : L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'écoconception, d'affichage environnemental et de production durable. Elle soutient l'étape de diagnostic qui est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits. Elle soutient également l'étape suivante de mise en œuvre, qui concrétise le passage à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services à moindre impacts.	FRANCE
16/11/2020	AP	Appel à projet et Guichet ITN5 – Cycle de vie de la donnée. Mise à niveau numérique de l'État et des territoires	<a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/administrations/innovation-transformation-numerique">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profil/administrations/innovation-transformation-numerique</a>	Ministère de la transformation et de la fonction publique	Second semestre 2022	FINALITE : Le dispositif consistera à stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique de l'État. CIBLE : Toutes les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs de l'État peuvent être bénéficiaires. Les collectivités territoriales peuvent s'associer aux projets dont ces acteurs de l'État sont porteurs et bénéficiaires. DESCRIPTION : Les projets cofinancés s'inscriront dans 7 thèmes, dont les objectifs sont respectivement : accélérer la dématérialisation de qualité de démarches administratives, développer la collaboration des administrations avec les parties prenantes grâce au numérique, étendre des bonnes pratiques numériques au niveau territorial, favoriser la (re)localisation de centres d'expertise numérique dans les territoires, développer l'usage de la donnée au service de l'action publique, étudier et expérimenter des technologies émergentes pour améliorer la qualité du service public au service des usagers, accélérer des projets de transformation publique complexes.	FRANCE
29/10/2020	AMI	Contrats de Relance et de Transition écologique	<a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE</a>	ANCT	INFO	FINALITE : Les Contrats de Relance et de Transition écologique (CRTE), qui ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. CIBLE : Tous les territoires (rural, urbain, ultra marin) de la métropole et des outre-mer DESCRIPTION : Le Gouvernement confie à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), appuyée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, la responsabilité de leur mise en œuvre. La première étape consiste, pour les préfets et les délégués territoriaux de l'ANCT, en concertation avec les collectivités territoriales volontaires, d'identifier les périmètres de référence des CRTE, d'ici le 15 janvier 2021.	FRANCE



APPELS A PROJETS  
PLAN FRANCE RELANCE



Semaine du 25 octobre au 01 novembre 2021

Bulletin #21-43

Date parution	AMI/AO/AP	Intitulé du marché	URL	Acheteur/Commanditaire	Date limite de réponse	INFORMATIONS	Lieu d'exécution
	AIDE	Études préalables aux investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques	<a href="https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/etudes-prealables-investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques">https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/etudes-prealables-investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques</a>	ADEME	INFO	<p><b>FINALITE</b> : L'ADEME soutient les études préalables au compostage autonome en établissement et aux installations de traitement et de valorisation (déconditionnement/déemballage, hygiénisation ou compostage). Les entreprises de restauration, de production et de commerce alimentaires produisent des biodéchets qui peuvent être transformés en engrais via le compostage ou la méthanisation ou produire de l'énergie renouvelable. Les structures qui génèrent plus de 10 t/an de biodéchets ont déjà l'obligation de les trier et de les valoriser par compostage et/ou méthanisation. D'ici la fin de l'année 2023, cette obligation s'étendra à tous les producteurs.</p> <p><b>CIBLE</b> : Entreprise de restauration, de production et de commerce alimentaire ; opérateur privé de traitement de biodéchets issus des activités économiques.</p> <p><b>DESCRIPTION</b> : L'ADEME aide les producteurs de biodéchets en apportant une subvention aux études préalables à l'investissement dans des équipements de compostage en établissement. Quant aux opérateurs privés qui prennent en charge les biodéchets, ils peuvent être aidés pour les études préalables à la réalisation d'installation de déemballage et/ou déconditionnement, d'hygiénisation, ou de création ou d'adaptation de plate-forme de compostage (un dispositif spécifique existe par ailleurs pour la méthanisation). L'aide de l'ADEME aux études préalables peut aller jusqu'à 70 %.</p>	FRANCE
	AIDE	Investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques	<a href="https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques">https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/investissements-gestion-biodéchets-acteurs-economiques</a>	ADEME	INFO	<p><b>FINALITE</b> : Pour mieux gérer les biodéchets, l'ADEME soutient les investissements de prétraitement/traitement en établissement et de traitement et de valorisation (déemballage/déconditionnement, hygiénisation, compostage sur plate-forme collective).</p> <p><b>CIBLE</b> : Entreprise de restauration, de production et de commerce alimentaire ; opérateur privé de traitement de biodéchets issus des activités économiques.</p> <p><b>DESCRIPTION</b> : Les structures qui génèrent plus de 10 t/an de biodéchets ont déjà l'obligation de les trier et de les valoriser par compostage et/ou méthanisation. D'ici la fin de l'année 2023, cette obligation s'étendra à tous les producteurs et y compris aux biodéchets des ménages. L'ADEME aide les producteurs de biodéchets en apportant une subvention aux équipements de prétraitement/traitement en établissement et aux équipements pour une collecte par mobilité douce. Quant aux opérateurs privés qui prennent en charge les biodéchets, ils peuvent être aidés pour la réalisation d'installation de déemballage et/ou déconditionnement, d'hygiénisation, de création ou d'adaptation de plate-forme de compostage. L'aide de l'ADEME aux investissements peut aller jusqu'à 55 %.</p>	FRANCE
	AIDE	Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie	<a href="https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets-valorisation-matiere-energie">https://gipgouratransition.ademe.fr/entreprises/dgspoitif/aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets-valorisation-matiere-energie</a>	ADEME		<p><b>FINALITE</b> : Vous souhaitez réaliser les investissements nécessaires à la création, à l'extension ou à la modernisation d'un centre de tri de déchets ? L'ADEME peut vous accompagner dans le financement du projet.</p> <p><b>CIBLE</b> : L'aide s'adresse aux acteurs publics ou privés pour des investissements liés à des centres : de tri des Déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE) ; de massification et de préparation des déchets du BTP en privilégiant la collecte monoflux sur chantier ; de tri des encombrants ; de tri des emballages ménagers et de papiers graphiques (étude préalable conduite par une collectivité exclusivement) ; de préparation de Combustibles solides de récupération (CSR).</p> <p><b>DESCRIPTION</b> : Après réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une étude territoriale, les investissements peuvent être aidés jusqu'à 55 % des dépenses éligibles. Le taux d'aide pour les centres de tri des emballages ménagers et de papiers graphiques est limité à 20 %.</p>	FRANCE
15/10/2021	AP	<b>NOUVEAU</b> Stratégie d'accélération Batteries « Solutions et technologies innovantes pour les batteries »	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries</a>	Bpifrance	10/01/2023	<p><b>FINALITE</b> : Poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage (en lien avec la stratégie d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »), en soutenant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents.</p> <p><b>CIBLE</b> : Le projet est porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier. Le projet peut également être porté par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche*, et le cas échéant un ou plusieurs utilisateur final de la solution</p> <p><b>SCRIPTIF</b> : Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous, afin de stimuler le développement, la production et la commercialisation de produits, procédés technologiques ou services créateurs de valeur :</p> <p>Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion</p> <p>Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel</p> <p>Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries</p> <p>Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants</p> <p>Les projets attendus présentent un budget supérieur à 2 millions d'euros pour les projets individuels (seuil abaissé à 1 million d'euros pour les projets individuels portés par une PME) et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.</p>	FRANCE
20/10/2021	AP	<b>NOUVEAU</b> Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone	<a href="https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-mobilités-routières-automatisées-infrastructures-de-services-connectées-et-bas-carbone">https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-mobilités-routières-automatisées-infrastructures-de-services-connectées-et-bas-carbone</a>	Bpifrance	11/01/2023	<p><b>FINALITE</b> : Le Gouvernement lance un appel à projets de la thématique « Stratégie d'accélération Digitalisation et Décarbonation des mobilités » qui s'inscrit dans le cadre du PIA4 et du plan France Relance. L'objet du présent appel à projets vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.</p> <p><b>CIBLE</b> : Grandes entreprises, PME ou ETI ou consortium d'entreprises</p> <p><b>DESCRIPTION</b> : Les projets visés relèvent des deux thématiques prioritaires suivantes : Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière Le coût total du projet doit être de 5 M€ minimum pour tout projet individuel porté par une grande entreprise (non-ETI) ou pour les projets collaboratifs. Ce seuil est abaissé à 2 M€ minimum pour les projets, individuels ou collaboratifs, portés par une entreprise relevant de la catégorie PME ou ETI.</p>	FRANCE
21/10/2021	AIDE	<b>ANNONCE de la CDC</b> 2e édition du FONDS French Tech Accélération II	<a href="https://www.caisendefonds.fr/actualites/start-innovantes-le-fonds-french-tech-acceleration-ii-lance">https://www.caisendefonds.fr/actualites/start-innovantes-le-fonds-french-tech-acceleration-ii-lance</a>	Bpifrance		<p><b>FINALITE</b> : Le Gouvernement et Bpifrance ont lancé le 21 octobre le fonds French Tech Accélération II, doté de 100 M€. Issu du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, il s'adresse à des structures d'accélération de sociétés innovantes françaises et, plus particulièrement, des start-up studios favorisant la création de start-ups deeptech.</p> <p><b>CIBLE</b> : Structures d'accélération</p> <p><b>DESCRIPTION</b> : French Tech Accélération II prolonge l'action du 1er fonds French Tech Accélération (FTA) créé en 2015. FTA a pris des participations au capital de 5 start-up studios, 7 accélérateurs, et 10 fonds d'accompagnement. 1 300 start-up ont ainsi été accompagnées dans leurs différentes phases de développement. Le FTA II investira des montants compris de 1 à 10 M€ en direct et jusqu'à 20 M€ dans des fonds, aux côtés d'acteurs privés et dans une logique d'investisseur avisé.</p>	FRANCE